



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ D'UPTON**

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-230-02**

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 15 janvier 2019, le règlement numéro 2012-230-02 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2012-230 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité d'Upton ».

Ce règlement modifie à nouveau le règlement 2012-230 afin d'apporter des précisions concernant les avertisseurs de fumée;

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 16^e jour du mois de janvier de l'an 2019



Cynthia Bossé
Directrice générale